

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 JUN 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur CRASNAULT (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur TONNEAU (*pouvoir à Monsieur FEDDAL*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

**DELIBERATION N° 6** : RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE ANCIENNEMENT AFFECTÉ AU CULTE DU SACRÉ-CŒUR. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS À ENJEUX STRATÉGIQUES TERRITORIAUX 2024.

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

En application de l'article L.2541-12-6° du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *le conseil municipal délibère notamment sur les projets de constructions ou de reconstructions, ainsi que de grosses réparations et de démolitions* », il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à déposer, au nom de la commune, les dossiers d'urbanisme suivants :

**- Réhabilitation de l'édifice anciennement affecté au culte du Sacré-cœur situé place Baudin à DENAIN.**

Afin d'accompagner le renouvellement urbain du quartier du Nouveau Monde, la Ville de Denain s'est engagée à réhabiliter l'édifice anciennement affecté au culte catholique du Sacré-cœur appelé « *Eglise d'Usinor* ». Cet édifice structurant implanté sur la place Baudin doit subir une importante opération de réhabilitation afin de conserver sa richesse patrimoniale et son histoire populaire.

Suite à un marché négocié pour l'attribution d'un maître d'œuvre, la ville a confié par délibération n° 17 du 29 juin 2022, la conception de ce projet au groupement : Agence Valeri Florian (*mandataire*), paysage et territoire - IRIS CONSEIL REGIONS - TPF INGENIERIE - SCP DELACROIX / HANOIRE - VOIX ACTIVE.

.../...



Ce projet est décomposé en 2 phases :

■ **Phase 1 (objet de la présente demande de subvention):**

- Sécurisation de la façade principale par la dépose d'éléments ( *Pierre, éléments de toiture...*) qui présente un risque et danger pour le public en cas de chute ;
- Réhabilitation totale du clocher et des vitraux et reprise structurelle du clocher afin de garantir une stabilité avant démolition partiel de la nef ;
- Démolition partielle de la nef (*voûte, charpente et toiture*).

■ **Phase 2 :**

- Démolition de la salle Louis Petit et du logement de fonction.
- Réhabilitation du chœur et création d'un espace culturel clos.
- Aménagement d'un espace paysager en lieu et place de la nef.

Aujourd'hui, les études d'esquisse et d'avant-projet sommaire (APS) ont été validés par la Maîtrise d'ouvrage, et l'appel d'offre travaux a été lancé en procédure adaptée en décembre 2023 pour la phase 1.

Le coût de la phase 1 (*résultat Appel d'offre*) est de 1 235 598,70 € HT soit 1 482 718,44 € TTC et correspond au plan de financement suivant :

Type de dépense	Montant dépense en € HT	Recette	€ HT
Maîtrise d'œuvre	80 000,00	PTS 2024 (40% du montant HT)	494 239,00
Contrôleur Technique	9 470,00		
Contrôleur sécurité et protection de la santé	3 577,50	FCTVA (16% du montant TTC)	243 225,13
Diagnostics plomb et amiante	1 325,00		
<b>Travaux phase 1 - Travaux de requalification de la façade sur rue et mise en sécurité de l'église du Sacré-Cœur de Denain (7lots)</b>		Reste à charger Ville (60% du montant HT)	745 254,31
Marché 2023/81 - Lot 1 Echafaudage	99 905,16		
Marché 2023/82 - Lot 2 Restauration des maçonneries, renforcements structurels	520 000,00		
Marché 2023/83 - Lot 3 Charpente, couverture, plancher bois	154 217,00		
Marché 2023/84 - Lot 4 Menuiseries extérieures	73 501,04		
Marché 2023/85 - Lot 5 Restauration des vitraux	63 132,00		
Marché 2023/86 - Lot 6 Charpente métallique	148 553,00		
Marché 2023/87 - Lot 7 Electricité	19 728,00		
<b>Travaux de mise en sécurité de la phase 1 suite à la progression des dégradations</b>			
Mise en sécurité des deux travées de la nef centrale pour sécurisation du chantier phase 1 sur recommandation CSPS	30 880,00		
Mise en place de renfort provisoires	4 500,00		
Dépose préventive des vitraux de la nef et du chœur	26 000,00		
Frais de publicité	810,00		
<b>Total € HT</b>	<b>1 235 598,70</b>		
<b>TVA</b>	<b>247 119,74</b>		
<b>Total € TTC</b>	<b>1 482 718,44</b>		<b>1 482 718,44</b>

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget et le plan de financement de l'opération.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter la subvention au titre des projets territoriaux structurants à enjeux stratégiques territoriaux 2024 pour un montant de **494 239 €** conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférant à cette affaire.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.**

**Se sont abstenus : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, FEDDAL, TONNEAU.**

Le Secrétaire de séance,

S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. DEBONNINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....